

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
23 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1335

présenté par  
M. Touraine et M. Muet

-----

**ARTICLE 26**

Supprimer l'alinéa 50.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 50 supprime la possibilité offerte à la Métropole de se voir confier par convention la délégation de compétence concernant les Convention d'utilité sociale prévue par la loi (Maptam). La loi ALUR a confié aux EPCI un rôle de chef de file en matière d'habitat qui doit être maintenu.